



Maîtriser le départ d'un salarié

Programme de formation

Réaliser la dernière paie d'un salarié est un exercice à part entière, qu'il s'agisse d'une démission, d'un licenciement, d'un départ à la retraite ou d'une rupture négociée. Nous balayerons au cours de cette formation tout ce qu'il faut connaître pour valider la dernière paie.

Durée : 1 jour

A qui s'adresse cette formation ?

Public visé : Responsable et gestionnaire de paie

Prérequis : Pratiquer la paie depuis au moins un an

Objectifs de la formation

- ✓ Calculer sans erreur la dernière paie
- ✓ Maîtriser le calcul des charges en cas de solde de tout compte
- ✓ Sécuriser un contentieux possible avec le salarié

Progression pédagogique

Déroulé de la formation : La formation sera séquencée en 3 périodes de formation théorique suivies immédiatement par des exercices de mise en application et des quiz.

Moyen pédagogique, technique et encadrement : La formation sera assurée par Mme Hélène GALZIN-MOREAU, diplômée d'un Master RH et responsable de la société L'Effet Paie. Chaque stagiaire disposera d'un support de formation qu'il pourra compléter au fil de la formation.

Tous types de support professionnel pourront être utilisés au cours de cette formation (RF Paye, code du travail, conventions collectives...).

Suivi et évaluation de la formation

Le suivi de la formation se fera à l'aide de feuilles d'émargement.

L'évaluation des acquis du stagiaire prendra la forme de tests réguliers de contrôles des connaissances au travers de cas pratiques et de quiz réalisés tout au long de la formation.

Les stagiaires auront quant à eux une fiche d'évaluation de la formation à compléter à l'issue de la journée.

Programme détaillé de la formation :

1- Calculer les éléments spécifiques à la dernière paie

- a. Identifier les étapes clés d'une procédure de départ.
- b. Quelle gestion pour le solde de JRTT, le CET ?
- c. Calculer les indemnités spécifiques dues en cas de rupture

2- Etablir la paie d'un solde de tout compte

- a. Respecter les limites d'exonération des indemnités de rupture : limites fiscales ; limites sociales ; calcul de la CSG/RDS.
- b. Pratiquer la "proratisation" du plafond en cas de sortie.
- c. Appliquer la régularisation progressive des plafonds.
- d. Contrôler les régularisations de GMP, de la réduction Fillon.

3- Etablir les documents de fin de contrat

- a. Établir les documents obligatoires : certificat de travail ; reçu pour solde de tout compte ; attestation / évènement pôle emploi avec la DSN, ...
- b. Informer sur ses droits :
 - au titre de la participation et de l'intéressement ;
 - au titre de la portabilité des garanties prévoyance et mutuelle.